

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 24 avril 2012 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Claude Girard, Gilbert Guérette, Daniel Legault, Stéphane Racine et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mme Corinne Payne, commissaire-parent.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Suzanne Desjardins, dir. acc. dir. gén., Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol., Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., Jocelyne Pigeon et Kateri St-André, toutes deux coordonnatrices, serv. form. gén. jeunes, MM. Denis Gallant, dir. serv. tech. inf., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin.

Mme Elisa Rietzschel et MM. Benoît Gagnon, Louis Kemp et Michel Phaneuf ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-120424-3682

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 27 mars 2012 avec l'ajout à la page 2102, après la résolution n° CC-120327-3680, du texte suivant :

« RELATION AVEC LES MÉDIAS

Le point a été abordé. »

Adopté

Mme Guylaine Richer occupe son siège à 19 h 35.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Stéphane Meunier, parent d'un enfant fréquentant une classe d'adaptation scolaire à la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires relativement à la fermeture d'un groupe pour élèves en difficulté de comportement à l'école Arc-en-ciel pour l'année scolaire 2012-2013.

La présidente Mme Paule Fortier, invite Mme Marie-France Boyer, directrice générale adjointe, à apporter des précisions. Cette dernière explique que l'analyse des besoins en terme de clientèle et le respect des conventions collectives des enseignants mènent à cette décision.

M. Stéphane Racine occupe son siège à 19 h 40.

Mme Joanne Bertrand, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles (SESMI), interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2012-2013, plus précisément quant au transfert de groupes d'élèves du préscolaire et au nombre de groupes d'élèves en adaptation scolaire.

À la demande de madame la Présidente, M. Dominique Robert, directeur général adjoint, explique la variation des différentes clientèles à desservir et le processus de planification d'organisation scolaire qui en découle.

Mme Lucie Richard, enseignante au préscolaire à l'école Sainte-Scholastique, interpelle le conseil des commissaires relativement à la planification de l'utilisation des locaux de classe.

Mme Natasha Dupuis, vice-présidente du conseil d'établissement de l'école Alpha, interpelle le conseil des commissaires relativement au projet de débarcadère de l'école Alpha. Elle remet une pétition signée par 120 personnes.

Madame la Présidente demande à M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles, d'expliquer la situation au regard de la gestion des budgets d'investissement.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-120424-3683

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PROLONGER la période de questions du public de 15 minutes.

Adopté

Il est 20 h.

M. Daniel Bisson, directeur de l'Aide à la jeunesse culturelle du Club Optimiste de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, interpelle le conseil des commissaires afin de souligner l'excellence du travail de Mme Maryse Villeneuve, directrice de l'école des Lucioles. Il lui adresse des félicitations pour l'excellence de son travail qui est remarquée dans la communauté.

Il est 20 h 5.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-120424-3684

Mme Lucie Ouellette, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – Fondation du Triolet » au point 11.4 de l'ordre du jour;

Mme Karine Lefrançois, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – 19^e championnat provincial scolaire de soccer intérieur juvénile masculin du RSEQ » au point 11.5 de l'ordre du jour;

Mme Paule Fortier, présidente, demande d'inscrire les sujets : « Désignation du membre usager au comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art de la nouvelle école primaire de Terrebonne » et « Désignation du membre usager au comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art de la nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » aux points 14.1 et 14.2 de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1 Localisation des groupes EHDA 2012-2013 – adoption;
 - 5.2 Politique d'évaluation des apprentissages à la CSSMI – adoption aux fins de consultation;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1 Politique des frais exigés des parents et des usagers – grille tarifaire 2012-2013 – adoption;
 - 6.2 Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information de la Commission scolaire (TI-06) – adoption;
 - 6.3 Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire pour les années scolaires 2012-2013 à 2014-2015 – adoption;
 - 6.4 Taux d'intérêt sur la taxe scolaire – adoption;
 - 6.5 Profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères de sélection des directions générales adjointes – adoption;
 - 6.6 Construction d'une nouvelle école primaire à Terrebonne – Appel d'offres – adoption;
 - 6.7 Terrain situé dans la ville de Blainville – adoption;
7. Bilan de la Convention de partenariat 2010-2011; (*information*)
8. Travaux dans nos établissements :
 - 8.1 Réfection de la maçonnerie (Allèges et linteaux de fenêtres) à l'école Terre des jeunes - Adjudication de contrat – adoption;
9. Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréats 2011-2012 :
 - 9.1 Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréat 2011-2012 catégorie « *pour la réussite et la persévérance* » – adoption;
 - 9.2 Ordre de la reconnaissance scolaire – Lauréat 2011-2012 catégorie « *pour l'ensemble de ses réalisations* » – adoption;
10. Représentation de la CSSMI au conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx - rescinder la résolution n^o CC-120228-3661 – adoption;
11. Motions de félicitations :
 - 11.1 École Le Tandem (théâtronomie) – adoption;
 - 11.2 Lauréates de la CSSMI au concours « *Chapeau, les filles!* » – adoption;
 - 11.3 Concours entrepreneuriat – adoption;
 - 11.4 Fondation du Triolet – adoption;
 - 11.5 19^e championnat provincial scolaire de soccer intérieur juvénile masculin du RSEQ – adoption;
- 12.1. Comptes rendus de la commission d'étude éducative du 7 février et du 4 avril 2012;
- 12.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 21 février 2012;

- 13.2.1 Rapport du comité de parents du 12 avril 2012;
- 13.4.1 Construction des deux nouvelles écoles primaires;
- 14. Varia :
 - 14.1 Désignation du membre usager au comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art de la nouvelle école primaire de Terrebonne;
 - 14.2 Désignation du membre usager au comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art de la nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

DE PERMETTRE à la présidente d'interventir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

Il est 20 h 5

BILAN DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2011

Mmes Suzanne Desjardins, directrice accompagnatrice à la Direction générale et Anne-Lise Gravel, directrice à la Direction du service de la formation générale des jeunes, présentent aux membres du conseil des commissaires le bilan de la Convention de partenariat 2010-2011 de la Commission scolaire, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 654.

Il est 20 h 30.

LOCALISATION DES GROUPES EHDAA 2012-2013

Résolution n° CC-120424-3685

ATTENDU l'adoption du cadre d'organisation scolaire 2012-2015 par le conseil des commissaires le 13 décembre 2011;

ATTENDU que dans ce cadre, l'information liée à l'utilisation des locaux réservés destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) était le portrait de la localisation des groupes EHDAA 2011-2012;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution n° CC-111213-3615, il a été décidé de réserver dans les écoles primaires et secondaires les locaux des groupes à effectif réduit et de consulter les instances concernées au printemps 2012 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2012-2013 et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves;

ATTENDU que des modifications ont dû être apportées au tableau 2011-2012 à la suite de l'évaluation des besoins de la clientèle EHDAA pour 2012-2013;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif des services aux EHDAA et du comité de parents;

ATTENDU les avis reçus du comité consultatif des services aux EHDAA et du comité de parents;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE LOCALISER les groupes EHDAA tel que décrit au document « Classement et localisation des groupes EHDAA »;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 655.

Adopté

**POLITIQUE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES À LA CSSMI -
CONSULTATION**

Résolution n° CC-120424-3686

ATTENDU que l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) stipule que la commission scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux modalités d'application progressive établies par la ministre en vertu de l'article 459 de la LIP;

ATTENDU que l'article 222.1 de la LIP stipule que la commission scolaire s'assure de l'application des programmes d'études établis par la ministre en vertu de l'article 461 de la LIP;

ATTENDU le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, lequel prévoit notamment des règles sur l'évaluation des apprentissages et la sanction des études;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de se doter d'une politique d'évaluation des apprentissages;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de consulter le comité de parents, les conseils d'établissement, le comité consultatif des services aux EHDAA, ainsi que les syndicats et associations;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de Politique d'évaluation des apprentissages à la CSSMI;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 21 juin 2012;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 656.

Adopté

**RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE (ALLÈGES ET LINTEAUX DE FENÊTRES)
À L'ÉCOLE TERRE DES JEUNES – ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CC-120424-3687

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien) (rés. n° CC-110628-3518);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1033 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la maçonnerie (Allèges et linteaux de fenêtres) à l'école Terre des jeunes;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation d'Yves Woodrough architectes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie (Allèges et linteaux de fenêtres) à l'école Terre des jeunes, à l'entrepreneur général Projets M.P.L. inc. pour la somme de 361 533,10 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À TERREBONNE – APPEL D'OFFRES

Résolution n° CC-120424-3688

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 31 mars 2011, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Terrebonne;

ATTENDU que la Commission scolaire doit procéder à un appel d'offres public pour la construction d'une école primaire à Terrebonne;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'une école primaire à Terrebonne sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

Adopté

TERRAIN SITUÉ DANS LA VILLE DE BLAINVILLE

Résolution n° CC-120424-3689

ATTENDU le projet résidentiel Chambéry actuellement en développement dans la ville de Blainville;

ATTENDU la croissance de la clientèle scolaire anticipée pour ce secteur;

ATTENDU les discussions intervenues en décembre 2011 entre la Ville de Blainville et la Commission scolaire concernant un terrain situé dans ce dit projet résidentiel, lequel répond aux besoins de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) en lien avec la construction éventuelle d'une future école primaire dans la ville de Blainville;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE DEMANDER à la Ville de Blainville de réserver, pour les quatre prochaines années, le terrain ciblé conjointement par la CSSMI et la Ville de Blainville en 2011, en vue de la construction éventuelle d'une future école primaire publique;

DE VERSER la description dudit terrain au répertoire des présentes sous la cote 657.

Adopté

POLITIQUE DES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS ET DES USAGERS – GRILLE TARIFAIRE 2012-2013

Résolution n° CC-120424-3690

ATTENDU la Politique des frais exigés des parents et des usagers (FGJ-08);

ATTENDU les responsabilités de la Commission scolaire en ce qui concerne l'annexe 2 (grille tarifaire);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'APPROUVER la grille tarifaire pour l'année scolaire 2012-2013;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 658.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE (TI-06)

Résolution n° CC-120424-3691

ATTENDU la nécessité de réviser la Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information (TI-06) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles afin de mieux répondre aux besoins de l'organisation et de ses membres;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, des conseils d'établissement, des associations et syndicats (rés. n° CC-120124-3628);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale et du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'ADOPTER la Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information de la Commission scolaire (TI-06);

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur de la Politique relative à l'utilisation des technologies de l'information de la Commission scolaire (TI-06) en date du 1^{er} juillet 2012;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 659.

Adopté

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2012-2013 À 2014-2015

Résolution n° CC-120424-3692

ATTENDU les orientations établies par le conseil des commissaires;

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, des conseils d'établissement et des autres instances de la Commission scolaire;

ATTENDU l'éventualité que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport décrète d'importantes compressions budgétaires en 2012-2013;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'ADOPTER le document « Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire – Années 2012-2013 à 2014-2015 »;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 660.

Adopté

TAUX D'INTÉRÊT SUR LA TAXE SCOLAIRE

Résolution n° CC-120424-3693

ATTENDU l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les contraintes budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux commissions scolaires;

ATTENDU qu'il est opportun de hausser le taux d'intérêt de la taxe scolaire à compter de l'année 2012-2013 afin de minimiser les impacts de ces contraintes budgétaires sur les services directs aux élèves;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

QUE la taxe scolaire porte intérêt au taux de 18 % à compter du 1^{er} juillet 2012.

Adopté

REPRÉSENTATION DE LA CSSMI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE LIONEL-GROULX – RESCINDER LA RÉOLUTION N° CC-120228-3661

Résolution n° CC-120424-3694

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est située sur le territoire du Collège Lionel-Groulx;

ATTENDU que la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* stipule que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit nommer une personne choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires du territoire principalement desservi par le collège pour siéger au conseil d'administration;

ATTENDU que le mandat du membre représentant les commissions scolaires au conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx est terminé depuis le 13 novembre 2010;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE RECOMMANDER la candidature de M. Denis Claude Blais à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le poste de représentant des commissions scolaires au conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx;

DE RESCINDER la résolution n° CC-120228-3661 à toutes fins que de droit.

Adopté

PROFIL DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCE AINSI QUE LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES

Résolution n° CC-120424-3695

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit notamment que le comité des ressources humaines a pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience ainsi que des critères de sélection des hors cadre et des directions d'établissement;

ATTENDU la résolution n° CC-101123-3395 attribuant cette fonction à la commission d'étude administrative;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* concernant les conditions d'emplois;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

D'ADOPTER le profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères de sélection des directions générales adjointes;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 661.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-120424-3696

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 35.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-120424-3697

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 55.

ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE – LAURÉAT 2011-2012 CATÉGORIE « POUR LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE »

Résolution n° CC-120424-3698

ATTENDU la réédition de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire » du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL) pour l'année scolaire 2011-2012;

ATTENDU la résolution n° CC-000223-596 relative à la volonté de la Commission scolaire de contribuer à la valorisation de l'école publique et de reconnaître les réalisations de son personnel;

ATTENDU la résolution n° CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU que la commission d'étude administrative a constitué un comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

Il est proposé par M. Richard Tremblay

DE DÉSIGNER madame Diane Beauchamp, comme lauréate CSSMI, catégorie « pour la réussite et la persévérance », de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2011-2012 du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL).

Adopté

ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE – LAURÉAT 2011-2012 CATÉGORIE « POUR L'ENSEMBLE DE SES RÉALISATIONS »

Résolution n° CC-120424-3699

ATTENDU la réédition de l'activité « Ordre de la reconnaissance scolaire » du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL) pour l'année scolaire 2011-2012;

ATTENDU la résolution n° CC-000223-596 relative à la volonté de la Commission scolaire de contribuer à la valorisation de l'école publique et de reconnaître les réalisations de son personnel;

ATTENDU la résolution n° CC-000927-805 relative à la valorisation du personnel et au mandat du comité sur l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU que la commission d'étude administrative a constitué un comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

DE DÉSIGNER monsieur Gilles Vaillancourt, comme lauréat CSSMI, catégorie « *pour l'ensemble de ses réalisations* », de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2011-2012 du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides (RDCSDL).

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE LE TANDEM

Résolution n° CC-120424-3700

ATTENDU la tenue de la 15^e édition du projet original et artistique « *Théâtromanie* » de l'école Le Tandem;

ATTENDU que ce projet stimule les élèves, du préscolaire à la de 6^e année, en les faisant participer à toutes les étapes reliées au théâtre, de l'écriture d'une pièce de théâtre jusqu'à son interprétation, et qu'il rayonne auprès de tous les élèves et le personnel de l'école;

ATTENDU que ce projet s'intègre parfaitement au projet éducatif de l'école;

ATTENDU le dévouement et l'engagement des membres de l'équipe du service de garde, du personnel enseignant, de la secrétaire, du concierge et des parents pour faire participer les élèves au processus de création dans ce projet;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'ADRESSER des remerciements au Club Optimiste de Sainte-Thérèse pour leur don s'élevant à la somme de 10 000 \$ et ayant permis à l'école Le Tandem d'acquérir une nouvelle scène;

D'ADRESSER des félicitations à la directrice de l'école, Mme Marie-Claude Garand, laquelle veille avec conviction à ce que la « *Théâtromanie* » continue à vivre au sein de son école, ainsi qu'à toute l'équipe de l'école Le Tandem qui s'investit avec passion dans ce projet et contribue à son grand succès;

D'ADRESSER des félicitations à M. Benoît Corriveau, enseignant à l'école Le Tandem, lequel donne énormément de temps et d'énergie en coordonnant toutes les étapes de ce projet et en motivant toute l'équipe dans cette belle aventure.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – LAURÉATES DE LA CSSMI AU CONCOURS « CHAPEAU, LES FILLES! »

Résolution n° CC-120424-3701

ATTENDU que le concours « *Chapeau, les filles!* » organisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport permet de faire découvrir auprès des élèves féminins des voies d'avenir habituellement réservées aux garçons;

ATTENDU que la qualité de l'enseignement des métiers traditionnellement masculins offerts dans les centres de formation professionnelle de la CSSMI est un atout pour nos élèves qui souhaitent participer à ce concours;

ATTENDU que des femmes qui étudient dans les centres de formation professionnelle de la CSSMI se sont encore distinguées au concours « *Chapeau, les filles!* » 2012;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à :

- Laetitia Bertolino, du programme *Production horticole*, Centre de formation agricole de Mirabel, récipiendaire d'une bourse régionale et finaliste pour le prix national dans les volets Agriculture et Esprit d'entreprise;
- Manon Pesant, du programme *Mécanique automobile*, Centre de formation professionnelle de l'automobile de Sainte-Thérèse, récipiendaire d'une bourse régionale et finaliste pour le prix national dans le volet Fédération des commissions scolaires du Québec;
- Chantal Lavoie, du programme *Soutien informatique*, Centre de formation des Nouvelles-Technologies, récipiendaire d'une bourse régionale;
- Claudia Latulippe, du programme *Production horticole*, Centre de formation agricole de Mirabel, récipiendaire d'une bourse régionale;
- Isabelle Guay, du programme *Service-conseil à la clientèle en équipement motorisé*, Centre de formation professionnelle de l'automobile, récipiendaire d'un prix de participation.

D'ADRESSER des remerciements au personnel enseignant et à la direction de ces centres de formation professionnelle qui ont encouragé et guidé vers le succès ces élèves méritantes qui font honneur à la CSSMI.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – CONCOURS ENTREPRENARIAT

Résolution n^o CC-120424-3702

ATTENDU la tenue de la 14^e édition du concours québécois en entrepreneuriat, lequel concours est très motivant et stimulant pour les élèves;

ATTENDU que sept projets originaux issus des écoles primaires et secondaires de la CSSMI et réalisés par des élèves ont remporté avec brio la première étape de l'échelon local ainsi qu'une bourse de 100 \$ chacun;

ATTENDU que de ce fait, ces élèves se préparent déjà à relever le défi de ce concours pour l'échelon régional et qu'ils accèderont peut-être à l'échelon national;

ATTENDU que ce concours mobilise le personnel des écoles primaires et secondaires afin de guider les jeunes dans la réussite de leur projet;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations :

- Aux élèves du 1^{er} cycle du primaire de l'école des Ramilles, lauréats pour le projet « La chandellerie Cœur En joie » et de remercier la directrice, Mme Claudine Roussel, ainsi que l'enseignante, Mme Marie-Josée Gagnon, responsable du projet;

- Aux élèves du 2^e cycle du primaire de l'école Horizon-du-Lac, lauréats pour le projet « Donner pour aider et reconforter » et de remercier la directrice, Mme Diane Sirois, ainsi que l'enseignante, Mme Geneviève Larouche, responsable du projet;
- Aux élèves du 3^e cycle du primaire de l'école Alpha, lauréats pour le projet « Tylee, marécage enchanté » et de remercier la directrice, Mme Sylvie Chénier, ainsi que la directrice adjointe Mme Maryse Vézina, responsable du projet;
- Aux élèves du 3^e cycle du primaire de l'école Le Tournesol, lauréats pour le projet « 1-2-3- Ça Tournesol! » et de remercier la directrice, Mme Anne Lucie Caron, ainsi que l'enseignante, Mme Catherine Gagnon, responsable du projet;
- Aux élèves du 1^{er} cycle du secondaire de la Polyvalente Deux-Montagnes, lauréats pour le projet « Eau-Zone » et de remercier le directeur, M. Joël Gilbert, ainsi que la stagiaire, animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire Mme Émilie Rochette-Jalbert, responsable du projet;
- Aux élèves du 2^e cycle du secondaire de l'école secondaire d'Oka, lauréats pour le projet « Le Magasin du monde » et de remercier la directrice, Mme Sylvie Lebeau, ainsi que l'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire M. François Gervais, responsable du projet;
- Aux élèves en adaptation scolaire au secondaire de l'école secondaire d'Oka, lauréats pour le projet « Explorons pour notre futur » et de remercier la directrice, Mme Sylvie Lebeau, ainsi que l'enseignante, Mme Johanne Grenier, responsable du projet.

D'ADRESSER des remerciements à M. David Marra-Hurtubise, agent de développement à la Direction du service de la formation générale des jeunes, lequel a coordonné ce concours pour la CSSMI.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – FONDATION DU TRIOLET

Résolution n^o CC-120424-3703

ATTENDU la tenue du souper-concert bénéfice annuel de la Fondation du Triolet, tenu le 20 avril 2012;

ATTENDU que cet événement de financement est organisé au profit des élèves du programme de Formation Musicale Intensive de la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que la dixième édition de l'événement s'est tenue sous le thème « Vivre la musique, toute une histoire! »;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ADRESSER des félicitations à toutes les personnes impliquées, jeunes et adultes qui ont fait de cette soirée un grand succès.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – 19^e CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE DE SOCCER INTÉRIEUR JUVÉNILÉ MASCULIN DU RSEQ

Résolution n^o CC-120424-3704

ATTENDU la tenue du 19^e championnat provincial scolaire de soccer intérieur juvénile masculin du RSEQ qui s'est déroulé les 30 et 31 mars et le 1^{er} avril 2012 à la Polyvalente Deux-Montagnes et à l'école secondaire Liberté-Jeunesse;

ATTENDU que les jeunes athlètes en provenance de plusieurs coins du Québec ont pu fraterniser ensemble et partager la même passion pour le soccer intérieur;

ATTENDU que plusieurs personnes se sont impliquées pour faire de ce championnat une réussite;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADRESSER des félicitations aux membres du comité organisateur, aux hôtes et à tous les bénévoles.

Adopté

PROCÉDURE D'ÉLECTION – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DES USAGERS AU COMITÉ AD HOC DE SÉLECTION DE L'ŒUVRE D'ART DES NOUVELLES ÉCOLES PRIMAIRES

Résolution n^o CC-120424-3705

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RETENIR la procédure suivante pour l'élection d'un commissaire à titre de représentant des usagers pour chacun des comités ad hoc de sélection de l'œuvre d'art des nouvelles écoles primaires de Terrebonne et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac :

- Identification du poste à combler;
- Période de mise en candidature : la ou les propositions sont reçues pour le poste à combler;
- On procède au vote. On organise autant de tours de votation qu'il est requis pour obtenir l'adoption d'une proposition à la majorité des voix des membres présents;
- Entre chaque tour de vote, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé;

DE PROCÉDER par scrutin secret et que seul le résultat final soit divulgué;

DE DÉTRUIRE les bulletins de vote dès que les résultats sont divulgués;

DE DÉSIGNER Mme Nathalie Joannette directrice générale adjointe et M. Dominique Robert, directeur général adjoint, comme scrutateurs.

Adopté

POSTE DE REPRÉSENTANT DES USAGERS AU COMITÉ AD HOC DE SÉLECTION DE L'ŒUVRE D'ART DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE TERREBONNE

La présidente appelle les candidatures pour le poste de représentant des usagers au comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art de la nouvelle école primaire de Terrebonne.

M. Denis Claude Blais se propose.
Mme Nadine Blais se propose comme substitut.

La présidente clôt la mise en candidature.

La présidente déclare M. Denis Claude Blais, représentant des usagers, et Mme Nadine Blais, substitut, au comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art de la nouvelle école primaire de Terrebonne.

POSTE DE REPRÉSENTANT DES USAGERS AU COMITÉ DE SÉLECTION AD HOC DE SÉLECTION DE L'ŒUVRE D'ART DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

La présidente appelle les candidatures pour le poste de représentant des usagers au comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art de la nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Mme Sandra East se propose.
M. Richard Tremblay se propose.

La présidente clôt la mise en candidature et invite les commissaires à s'exprimer par vote secret.

À l'issue du scrutin, la présidente déclare M. Richard Tremblay, représentant des usagers, et Mme Sandra East, substitut, au comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art de la nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DES USAGERS AU COMITÉ AD HOC DE SÉLECTION DE L'ŒUVRE D'ART DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À TERREBONNE

Résolution n° CC-120424-3706

ATTENDU le projet de construction d'une nouvelle école primaire à Terrebonne;

ATTENDU la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics prévoyant qu'un pourcentage du budget de construction d'un bâtiment d'un site public doit être dédié à la réalisation d'une œuvre d'art précisément conçue pour celle-ci;

ATTENDU qu'un comité ad hoc pour l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics doit être constitué;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 11 de cette politique, ce comité ad hoc doit être composé de six membres, dont un membre usagers du bâtiment;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE DÉSIGNER M. Denis Claude Blais, représentant des usagers au comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art de la nouvelle école primaire à Terrebonne;

DE DÉSIGNER Mme Nadine Blais, à titre de substitut.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-120424-3707

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DES USAGERS AU COMITÉ AD HOC DE SÉLECTION DE L'ŒUVRE D'ART DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Résolution n° CC-120424-3708

ATTENDU le projet de construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics prévoyant qu'un pourcentage du budget de construction d'un bâtiment d'un site public doit être dédié à la réalisation d'une œuvre d'art précisément conçue pour celle-ci;

ATTENDU qu'un comité ad hoc pour l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics doit être constitué;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 11 de cette politique, ce comité ad hoc doit être composé de six membres, dont un membre usagers du bâtiment;

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE DÉSIGNER M. Richard Tremblay, représentant des usagers au comité ad hoc de sélection de l'œuvre d'art de la nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

DE DÉSIGNER Mme Sandra East, à titre de substitut.

Adopté

COMITÉ PLÉNIER

Résolution n° CC-120424-3709

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER en comité plénier.

Adopté

Il est 23 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-120424-3710

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 25.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-120424-3711

Il est proposé par Mme Corinne Payne

DE LEVER la séance.

Il est 23 h 25.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général